

2021_CT2_635

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Eau et assainissement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée n°Z210557COV relative à la réalisation du programme 2021 de travaux pluviaux sur la Commune d'Aix-en-Provence

Le 9 décembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, Chemin des Rigauds à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président du Territoire, le 2 décembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BRAMOULLÉ Gérard – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – SLISSA Monique – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BIANCO Kayané donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CORNO Jean-François – BOULAN Michel donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BUCHAUT Romain donne pouvoir à GARCIN Eric – BURLE Christian donne pouvoir à GRANIER Hervé – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – MERCIER Arnaud donne pouvoir à MARTIN Régis – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RUIZ Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – VENTRON Amapola donne pouvoir à FREGEAC Olivier – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20211209-2021_CT2_635-DE Date de télétransmission : 17/12/2021 Date de réception préfecture : 17/12/2021

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Cycle de l'eau et assainissement

■ Séance du 9 décembre 2021

06_6_06

■ **Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée n°Z210557COV relative à la réalisation du programme 2021 de travaux pluviaux sur la Commune d'Aix-en-Provence**

Le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole a approuvé, par délibération n°TCM 001-9543/21/BM du 18 février 2021, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation du programme 2021 de travaux pluviaux sur la Commune d'Aix-en-Provence. Cette convention porte sur une enveloppe initiale globale d'opération de 1.083.333,33€HT, soit 1.300.000,00€TTC.

Il est aujourd'hui nécessaire de soumettre à l'approbation du Conseil de Territoire la conclusion d'un avenant n°1 à la convention 2021 de maîtrise d'ouvrage déléguée au bénéfice de la Commune d'Aix-en-Provence.

En effet, la convention initiale était basée sur des estimations de coût et de linéaire avant étude détaillée. Il convient d'ajuster l'enveloppe financière aux dépenses réellement constatées et en tenant compte de la révision de prix.

De plus, l'opération concernant la dilatation d'un tronçon du réseau pluvial situé montée d'Avignon a été déprogrammée et l'opération Cours Sextius a fait l'objet uniquement d'un diagnostic du réseau.

Enfin, deux opérations de réhabilitation de galeries, une avenue Victor Hugo et une seconde Rue d'Italie – Espace Forbin non intégrées initialement aux opérations 2021 ont été réalisées en remplacement de l'intervention sur la galerie rue Suffren.

Les montants de la convention sont ainsi adaptés et la convention est portée de 1.083.333,33€HT, soit 1.300.000,00€TTC à un montant global de 1.094.166,67€HT, soit 1.313.000,00€TTC, soit une augmentation globale de 0.1%.

Métropole Aix-Marseille-Provence

A titre d'information, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	MONTANTS
Financement externe	
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône Plan Partenarial Métropolitain (80% du montant HT de l'opération)	875 333.33
Autofinancement	
Métropole Aix-Marseille-Provence	437 666.67
TOTAL TTC	1 313 000,00

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°TCM 001-9543/21/BM du Bureau de la Métropole du 18 février 2021 approuvant la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation du programme 2021 de travaux pluviaux sur la Commune d'Aix-en-Provence ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 23 novembre 2021.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- qu'il convient d'établir un avenant n°1 à la convention n°Z210557COV de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation de travaux pluviaux sur la Commune d'Aix-en-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention n°Z210557COV de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation de travaux pluviaux sur la Commune d'Aix-en-Provence, portant le montant total de la convention de 1.300.000,00 € TTC à 1 313 000,00 € TTC.

Article 2 :

Le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer cet avenant n°1 et tout autre document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581182909 nature 2151, fonction 734, autorisation de programme DI909.

**Convention de Maitrise d'ouvrage déléguée n° Z210557COV
entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune d'Aix-en-Provence
relative à la réalisation de travaux pluviaux
sur la Commune d'Aix-en-Provence – programme 2021**

Avenant n°1

La Métropole Aix-Marseille-Provence – agissant par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Dont le siège est sis : 8, place Jeanne d'Arc - CS 40 868 Aix-en-Provence cedex 1,
Représenté par son Président ou son représentant en exercice dument habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domiciliés audit siège
Désignée ci-après « La Métropole »

D'une part,

La Commune d'Aix-en-Provence

Dont le siège est sis : Hôtel de Ville, 13 616 Aix-en-Provence Cedex 1,
Représentée par son Maire en exercice, dument habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domicilié audit siège
Désignée ci-après « la Commune »

D'autre part

Ensemble dénommées « Les Parties »

Article 1 – Objet de l'avenant n°1 à la convention

Le présent avenant a pour objet de modifier l'annexe financière de la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée n°Z210557COV approuvée par délibération n°TCM 001-9543/21/BM du Bureau de la Métropole du 18 février 2021 portant sur des opérations d'aménagement du réseau pluvial.

En effet, la convention initiale était basée sur des estimations de coût et de linéaire avant étude détaillée.

Il convient d'ajuster l'enveloppe aux dépenses réellement constatées et en tenant compte de la révision de prix.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_635-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

De plus, l'opération concernant la dilatation d'un tronçon du réseau pluvial situé montée d'Avignon a été déprogrammée et l'opération Cours Sextius a fait l'objet uniquement d'un diagnostic du réseau.

Enfin, deux opérations de réhabilitation de galeries, une avenue Victor Hugo et une seconde Rue d'Italie – Espace Forbin non intégrées initialement aux opérations 2021 ont été réalisées en remplacement de l'intervention sur la galerie rue Suffren.

Les montants de la convention sont ainsi adaptés :

- en ajustant les montants des opérations listées dans l'annexe 2 de la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée n° Z210557COV
- en intégrant les deux opérations de réhabilitation de galeries situées avenue Victor Hugo et rue d'Italie - Espace Forbin
- en supprimant les 2 opérations dilatation montée d'Avignon et réhabilitation galerie rue Suffren

Les montants de la convention sont ainsi adaptés et la convention est portée de 1.083.333,33€HT, soit 1.300.000,00€TTC à un montant global de 1.094.166,67€HT, soit 1.313.000,00€TTC, soit une augmentation globale de 0.1%.

Les nouveaux descriptifs et plan de financement de l'opération annexés au présent avenant sont substitués au plan figurant en annexe de la convention initiale.

* * * * *
* * *
*

Fait le _____ à _____
En trois exemplaires originaux

Pour la Commune d'Aix-en-Provence

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence agissant par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Le Maire

Le Vice-Président délégué

ANNEXE 1

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Nature	Localisation	Descriptif
Réhabilitation / dilatation réseau EP	Rue des Espérantistes	Réhabilitation / Dilatation de 160 ml de réseau de diamètre 600 mm
Mise en conformité réseaux	plusieurs voies de la commune	Conformités émergences pluviales sur réseau
Dilatation réseau EP	Rue du Val Fleury Chemin de Brunet	Dilatation du réseau en diamètre 600 mm
Dévoisement réseau et création BR	Val Saint André – Bel Ombrage	Déconnexion réseau résidence Bel ombrage / création bassin de rétention
Réhabilitation réseau EP	Cours Sextius	Repérage et Diagnostics des inspections télévisées
Création réseau EP et dilatation existant	Pont des 3 Sautets	Création et dilatation de 200 ml de réseau en diamètres 600 et 800 mm
Réhabilitation de Galerie	Av. Blondel	Linéaire de réhabilitation : 25 ml
Réhabilitation de Galerie	Av. Schuman	Linéaire de réhabilitation : 50 ml
Réhabilitation de Galerie	Avenue Victor Hugo	Linéaire de réhabilitation : 15 ml
Réhabilitation de Galerie	Rue d'Italie – Espace Forbin	Linéaire de réhabilitation : 40 ml

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_635-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

ANNEXE 2

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION ET AUTRES INVESTISSEMENTS Compétence : eau pluviale

Libellé de l'opération	Dépenses (€)
Nature des dépenses	TTC
Réhabilitation / dilatation réseau EP - Rue des Espérantistes	201 500.00
Plusieurs voies de la commune - Mise en conformité réseaux	80 000.00
Rue du Val Fleury / Chemin de Brunet - Dilatation réseau EP	355 000.00
Val Saint André – Bel Ombrage - Dévoiement réseau et création BR	75 000.00
Cours Sextius - Réhabilitation réseau EP	9 000.00
Pont des 3 Sautets - Création réseau EP et dilatation existant	315 000.00
Av. Blondel - Réhabilitation de Galerie	52 000.00
Av. Schuman - Réhabilitation de Galerie	105 000.00
Av. Victor Hugo - Réhabilitation de Galerie	31 500.00
Rue d'Italie / Place Forbin – Réhabilitation de Galerie	89 000.00
Total dépenses	1 313 000.00

		Financements (€)
Financeurs	Dispositif	Recettes (€)
CD 13	Subvention sollicitée	875 333.33
Métropole	Autofinancement	437 666.67
Total recettes		1 313 000.00

nb: le total des recettes doit être égal au total des dépenses TTC

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Eau et assainissement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée n°Z210557COV relative à la réalisation du programme 2021 de travaux pluviaux sur la Commune d'Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	48
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Pour	48
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le **14 DEC. 2021**